

**L'honorable M. Farris:** Mon collègue me permet-il de lui poser une question? Quel pouvoir a le président des États-Unis de contraindre les cheminots à travailler même lorsque ces derniers sont en désaccord avec le rapport d'un comité?

**L'honorable M. Hayden:** Il n'a aucun pouvoir.

**L'honorable M. Haig:** Les cheminots sont cependant surveillés par l'armée.

**L'honorable M. Farris:** Cette surveillance est beaucoup plus stricte que toutes les mesures contenues dans le bill à l'étude.

**L'honorable M. Haig:** C'est possible, mais là-bas, ce sont les syndicats qui l'ont réclamée.

**L'honorable M. Farris:** Pourquoi?

**L'honorable M. Haig:** Mon collègue d'Edmonton (l'honorable M. MacKinnon) appuiera ce que j'avance. Si les syndicats ne redoutent pas la surveillance de l'armée, pourquoi devrais-je m'en inquiéter pour eux?

**L'honorable M. Roebuck:** Mais les syndicats au Canada ne l'ont pas réclamée.

**L'honorable M. Haig:** Je passe à un autre point. Dès que l'arbitre aura approuvé les taux relevés, s'il les approuve, les chemins de fer réclameront une aide pécuniaire. Qui paiera les tarifs-marchandises accrus pour fournir cette aide?

**L'honorable M. Hardy:** Les contribuables.

**L'honorable M. Haig:** La population du Manitoba, de la Saskatchewan, les autres provinces de l'Ouest et celles des Maritimes verseront les plus forts montants. Ce sera la province de mon estimable collègue qui paiera le moins cher.

**L'honorable M. Hardy:** Elle paiera plus que toutes les autres.

**L'honorable M. Haig:** Non, monsieur.

**L'honorable M. Hardy:** Notre province compte plus de quatre millions d'habitants, la vôtre un demi-million à peu près.

**L'honorable M. Haig:** L'Ontario nous vend de la marchandise, sans quoi il ne compterait pas quatre millions d'habitants. A moins que les services ferroviaires ne soient réduits et que les employés ne deviennent chômeurs, les montants additionnels devront être trouvés ailleurs. On ne les obtiendra qu'en relevant les taux.

**L'honorable M. Hardy:** L'aide viendra d'Ontario et de Québec.

**L'honorable M. Haig:** Je propose que l'aide vienne de ces provinces. Elles possèdent presque toutes les richesses du Canada. Pour

quoi alors ne pas leur confier ces dépenses additionnelles? Mon collègue devra payer plus d'impôt sur son revenu.

**L'honorable M. Hardy:** Il en est incapable.

**L'honorable M. Haig:** Oh, oui! Nous pouvons lui ravir jusqu'à son dernier sou.

Je tiens à dire que les expéditeurs de sept de nos provinces ne peuvent payer de tarifs-marchandises plus élevés qu'à l'heure actuelle. Le seul moyen de prélever des sommes additionnelles pour nos chemins de fer serait de frapper la population d'un impôt général. Actuellement, nous versons un montant énorme à l'un de nos chemins de fer et ce montant doit être accru.

**L'honorable M. MacLennan:** Mon collègue veut-il dire qu'advenant la nomination d'un administrateur, on ne réclamerait plus de taux relevés pour la marchandise?

**L'honorable M. Haig:** Je n'ai jamais dit ça.

**L'honorable M. MacLennan:** Alors, si nous devons toujours être exposés à des réclamations de tarifs-marchandises plus élevés, quel avantage y aurait-il à nommer un administrateur?

**L'honorable M. Haig:** Je veux dire qu'à mon avis l'arbitre ne devrait pas être autorisé à décider du taux de salaires des employés. Ce taux devrait être négocié par les syndicats et les compagnies.

**L'honorable M. MacLennan:** Cette méthode semble excellente tant qu'elle fonctionne avec succès. Dans ce cas-ci, toutefois, elle a failli.

**L'honorable M. Haig:** Je ne sais quelles chances de succès elle avait. La demande formulée par dix-sept syndicats jouit de l'appui de tous les syndicats du pays, qui se déclarent tous opposés à l'arbitrage obligatoire. Si l'on désignait un administrateur, et si après une période de négociation raisonnable sous le régime des conventions collectives, l'entente se révélait impossible, il y aurait alors lieu de prendre d'autres mesures. Mais à l'heure actuelle on devrait de nouveau accorder aux employés et aux compagnies l'occasion de négocier.

**L'honorable M. MacLennan:** Ils ont déjà eu cette occasion.

**L'honorable M. Haig:** Il y a une couple d'années, j'ai entendu le ministre des Finances affirmer que, selon lui, l'indice du coût de la vie ne dépasserait pas 145. Il en était persuadé; cependant l'indice a maintenant atteint 167. Il montera sans doute encore plus haut et nous ne manquerons pas de recevoir des demandes d'augmentation de salaire de la part des personnes qui touchent un salaire fixe, tels que les employés de chemin de fer.